



HAL
open science

De l'animal nuisible à l'animal protégé (XIXe XXe siècle) : Les cas des oiseaux et du castor

Rémi Luglia

► **To cite this version:**

Rémi Luglia. De l'animal nuisible à l'animal protégé (XIXe XXe siècle) : Les cas des oiseaux et du castor. Anne-Marie Flambard-Héricher; François Blary. L'animal et l'homme : de l'exploitation à la sauvegarde, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, [27 p.], 2021, 978-2-7355-0882-2. 10.4000/books.cths.15710 . halshs-04015001

HAL Id: halshs-04015001

<https://shs.hal.science/halshs-04015001v1>

Submitted on 5 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Anne-Marie Flambard-Héricher et François Blary (dir.)

L'animal et l'homme : de l'exploitation à la sauvegarde

Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

De l'animal nuisible à l'animal protégé (XIX^e-XXI^e siècle) : les cas des oiseaux et du castor

Rémi Luglia

Éditeur : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques
Lieu d'édition : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques
Année d'édition : 2021
Date de mise en ligne : 5 octobre 2021
Collection : Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques
EAN électronique : 9782735508822



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

LUGLIA, Rémi. *De l'animal nuisible à l'animal protégé (xix^e-xxi^e siècle) : les cas des oiseaux et du castor* In : *L'animal et l'homme : de l'exploitation à la sauvegarde* [en ligne]. Paris : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2021 (généré le 06 octobre 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/cths/15710>>. ISBN : 9782735508822.

Ce document a été généré automatiquement le 6 octobre 2021.

De l'animal nuisible à l'animal protégé (XIX^e-XXI^e siècle) : les cas des oiseaux et du castor

Rémi Luglia

- 1 Il peut paraître curieux de s'intéresser aux « nuisibles » sans prétendre examiner en même temps les « utiles », car cette association est d'une part habituelle aux XIX^e et XX^e siècles et d'autre part tient lieu bien souvent de définition : ce qui n'est pas « utile » est considéré comme « nuisible ».

« Sur quoi régler notre conduite à l'égard des oiseaux ? Sur le genre et le degré de leur utilité et de leur nuisibilité. Qu'est-ce qui constitue l'utilité ou la nuisibilité des diverses espèces d'oiseaux ? C'est le bien ou le mal qu'ils nous font¹. »
- 2 Fort nombreux sont les écrits invitant explicitement à procéder ainsi. Maurice Girard², livre en 1878 un *Catalogue raisonné des animaux utiles et nuisibles de la France*, destiné aux instituteurs en formation³. Cette séparation des êtres vivants en deux ensembles opposés perdure jusqu'après la Seconde Guerre mondiale. On la retrouve par exemple dans les leçons de choses⁴, mais aussi dans la littérature agricole⁵. Elle est le cadre dans lequel une large partie de nos contemporains continuent à penser les rapports entre les hommes et les êtres vivants qui les entourent, malgré certaines évolutions de la sémantique⁶, qui restent largement cosmétiques. Car cette distinction entre « utiles » et « nuisibles », bien que rejetée actuellement par les biologistes, n'est pas pure science spéculative mais se veut au contraire pratique et relève de la science appliquée, voire tout simplement des usages. « Nuisible » n'est pas qu'une désignation, un classement, mais implique un mode de gestion qui consiste essentiellement en une destruction d'individus et/ou de populations. Par son catalogue, Maurice Girard veut permettre aux instituteurs de reconnaître les différentes espèces et de conseiller à leurs élèves la façon de se comporter avec les unes ou avec les autres : protection et soins pour les « utiles » ; extermination par tous les moyens pour les « nuisibles ».
- 3 C'est pourtant de ce schéma de pensée dominant qu'apparaît une des voies d'affirmation des idées de protection de la nature à partir du XIX^e siècle : la protection

des animaux « utiles⁷ ». En effet, de nombreux naturalistes considèrent alors qu'il est primordial de protéger ceux qu'ils nomment les « auxiliaires de l'agriculture ». Ils cherchent notamment à favoriser les oiseaux insectivores et obtiennent par exemple, le 19 mars 1902, l'adoption de la *Convention internationale pour la protection des oiseaux utiles à l'agriculture*, qui prévoit néanmoins dans son article 9 que :

Chacune des parties contrastantes pourra faire des exceptions aux dispositions de la présente convention :

1-pour les oiseaux que la législation du pays permet de tirer ou de tuer comme étant nuisibles à la chasse ou à la pêche.

2-pour les oiseaux que la législation du pays aura désignés comme nuisibles à l'agriculture locale.

- 4 Ce cheminement reste intriqué dans une vision classique des rapports entre les hommes et la nature, utilitariste et très anthropocentrée. La justification de la protection d'une espèce par son utilité persiste d'ailleurs très largement, tout en permettant certaines évolutions. Ainsi le renard roux (*Vulpes vulpes*), ennemi juré de beaucoup d'habitants des campagnes, car il traîne une réputation de voleur de poules et de dévoreur de petit gibier (entre 600 000 et 1 million de renards seraient ainsi tués en France chaque année selon l'ASPAS⁸), est maintenant présenté par certains comme « utile » dans la lutte contre les campagnols, qui forment la base de son régime alimentaire⁹.
- 5 Il est ainsi parfaitement légitime d'interroger cette opposition historique entre « utiles » et « nuisibles », notamment au moment où cette séparation en vient à être débattue puis rejetée par les naturalistes. Pourtant, concentrer le regard sur les « nuisibles » et le passage de certains d'entre eux de ce statut à celui de « protégé », en s'extirpant de cette évidence manichéiste utile/nuisible, permet de révéler les transformations à l'œuvre dans les sociétés, et particulièrement les redéfinitions de l'assemblage Homme/Nature : les nuisances ne disparaissent pas du jour au lendemain, même si leur importance et leur perception sont évidemment sujettes à évolution selon la société qui les subit et l'animal qui les cause. Ainsi peuvent être mises en évidence des mutations dans la façon de considérer les animaux sauvages, non utilitariste ou différemment, car envisager et mettre en œuvre une protection pour un animal considéré comme « nuisible » implique de dépasser le paradigme dominant de l'utilité/nuisibilité des espèces. Les naturalistes, sur lesquels nous concentrerons notre analyse, sont particulièrement intéressants pour révéler ces assemblages et leurs mutations.
- 6 C'est au xx^e siècle que se produit une inflexion majeure dans la façon de considérer ces animaux dits « nuisibles » qui bénéficient de plus en plus du statut d'espèce protégée. Ce changement est précoce pour certaines espèces comme le castor ou différents oiseaux (fin xix^e et début xx^e siècle), sur lesquels nous concentrerons notre analyse. D'autres espèces connaissent plus tardivement cette évolution (seconde moitié du xx^e siècle) et notamment les prédateurs tels la loutre (1981), le loup (1993) ou les dauphins (1970). D'autres enfin sont toujours considérées comme « nuisibles », au moins en partie, comme le renard, la belette, le blaireau mais aussi le lapin, le sanglier, le cormoran. De nouvelles espèces entrent également dans cette catégorie comme le ragondin, le rat musqué ou le frelon asiatique.
- 7 Deux dynamiques expliquent principalement cette mutation du rapport des sociétés occidentales à l'animal et à la nature. Elles seront présentées successivement bien qu'elles ne soient en aucun cas exclusives l'une de l'autre. La première, scientifique, repose sur la question des harmonies, des équilibres au sein de la nature, et porte une

vision écosystémique. La seconde est culturelle et sociale, et débouche sur une patrimonialisation progressive de la nature. Les regards que les hommes portent sur les animaux sauvages se sont donc profondément transformés même si de nombreuses permanences sont aisées à souligner. Mais les animaux ne sont pas restés de simples spectateurs passifs de cette mutation, ils s'y sont adaptés. Ce décalage de l'approche fera l'objet de la troisième partie.

Le « nuisible » dans les sciences naturalistes : extinction et résurgence d'un concept contesté

- 8 Au XIX^e siècle, la question des nuisibles prend une importance singulière, car la société attend des savants qu'ils produisent un classement rationnel de tous les animaux selon leur utilité et/ou leur nuisibilité, avec des conséquences directes : tout soupçon de nuisibilité débouche sur une recommandation de destruction. L'idéologie à l'œuvre est directement utilitariste et postule que les espèces et les milieux n'ont de valeur que dans leur utilité directe et immédiate à l'homme, utilité qui n'est bien souvent envisagée qu'apparente.
- 9 Pourtant, dès cette époque, certains expriment des réserves sur ces notions, comme Carl Vogt qui évoque des « bêtes calomniées et mal jugées » :

« En voulant parler ici des animaux nuisibles et utiles, des bêtes méconnues et mal jugées, je prends la question dans le sens exclusif de l'égoïsme économique et humain sans me préoccuper de la grande question du bien et du mal dans la nature. Je me borne aux rapports des animaux avec l'homme que je reconnais, de fait, le tyran absolu de la création¹⁰. »
- 10 Tout au long d'un exposé précisément documenté par des observations de terrain, Carl Vogt manie la nuance et montre que la réputation de nuisible est souvent fautive. Il n'est pas le seul savant à entreprendre cette démarche¹¹ et, petit à petit, le qualificatif de « nuisible » attaché à diverses espèces est mis en cause par des études. Il en est ainsi du pic-vert (*Picus viridis*) dans les années 1860. Accusé par certains de faire perdre de leur valeur aux arbres dans lesquels il creuse des cavités¹², il est défendu par d'autres qui soulignent sa consommation d'insectes xylophages¹³ : à une nuisibilité apparente, certains opposent donc une utilité de fond. Une commission constituée au sein de la Société d'acclimatation et réunissant des forestiers et des ornithologues tranche finalement le débat en déclarant le pic-vert plus utile que nuisible et en réclamant sa protection¹⁴. Ce travail de réhabilitation se poursuit tout au long du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle pour de nombreuses espèces d'oiseaux.
- 11 Progressivement, espèce par espèce, les naturalistes constatent qu'ils sont incapables de définir strictement des « utiles » et des « nuisibles ». Par l'analyse des relations trophiques, les savants acquièrent une meilleure compréhension des interactions entre espèces au sein de communautés qu'ils ne nomment pas encore écosystèmes, et en viennent à considérer que les espèces s'équilibrent au sein de la nature dans une conception pré-écologique qui implique que toutes les espèces deviennent utiles dans une nature d'où l'homme est exclu. Ainsi M. de Confevron, un naturaliste amateur, peut proclamer l'utilité de tous les animaux :

« Il n'est parmi les insectes ni parmi les animaux en général aucun être absolument nuisible¹⁵. »
- 12 Une perspective biocentrée prend forme.

« Qu'est-ce qu'un animal utile, qu'est-ce qu'un animal nuisible ? Il semble bien que les animaux n'agissent jamais que dans leur propre intérêt ; ils se soucient fort peu de nous rendre service et ne cherchent pas davantage à nous nuire ; ils n'ont pas été créés en vue de tel ou tel but à atteindre. Chaque espèce s'est fait sa place, et s'y tient dans le conflit universel des êtres. La nôtre agit de même¹⁶.

Proclamons donc ici, en finissant, l'utilité de tous les êtres au point de vue de la création, alors même qu'ils peuvent être nuisibles à l'homme dans une certaine mesure. Ne nous attachons qu'à réprimer leur excessive multiplication, en respectant l'antagonisme des espèces [...]»¹⁷

- 13 Les évolutions notionnelles sont très importantes comme le signale André Micoud, même s'il les date de l'après Seconde Guerre mondiale : en passant de la notion de « nuisible » à celle de « proliférant », on n'accuse plus une espèce mais une population donnée, on ne détruit pas en tout temps et en tout lieu, mais on régule¹⁸.
- 14 L'homme devient le principal responsable des perturbations de cet « équilibre naturel » et donc de la nuisibilité de certaines espèces. Les naturalistes adhèrent peu à peu au mythe d'une nature équilibrée quand elle est exempte de la présence de l'Homme, et justifient l'existence des différentes espèces, même « nuisibles », ce qui va fortement influencer les solutions qu'ils proposent. Désormais, il s'agit de sauver cette « Nature originelle » avec un double objectif : restaurer autant que possible l'équilibre de la nature ; empêcher les extinctions d'espèces. Ainsi se trouve définie une protection dite « intégrale », caractéristique du courant naturaliste de protection, qui débouche sur des mesures de sauvegarde d'espèces « inutiles » ou même « nuisibles » (castor (*Castor fiber*) en 1909, macareux moine (*Fratercula arctica*) en 1912, vautours en 1928) et la mise en place de réserves naturelles (Camargue en 1927, Néouvielle en 1935, Lauzanier en 1936).
- 15 L'idée de protéger des « nuisibles » apparaît à la fin du XIX^e siècle chez certains naturalistes, qui parviennent progressivement à la faire accepter par leurs confrères. Cette évolution implique que ces savants délaissent au moins en partie la vision anthropocentrée des relations homme-nature pour adopter un regard davantage biocentré. Pourtant, malgré les avancées conceptuelles des savants et cet apparent renversement de perspective, le vocable « nuisible » continue à être abondamment employé, à cette date et jusqu'à nos jours.
- 16 Les naturalistes eux-mêmes peinent à se détacher de cette notion et, malgré les constats savants partagés, le « nuisible » persiste socialement car il faut bien gérer ces animaux qui gênent l'homme.
- 17 De nombreux laboratoires, centres de recherche et travaux scientifiques continuent ainsi à se concentrer sur la gestion des animaux dits « nuisibles ». Albert Chappellier, principal initiateur de la création de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et de la réserve des Sept-Îles en 1912, réalisera toute sa carrière au sein du « service des vertébrés utiles et nuisibles » du Centre national de recherches agronomiques (futur INRA-Versailles). Il est l'auteur en 1932 d'un remarquable *Les corbeaux de France et la lutte contre les corbeaux nuisibles*¹⁹, réédité à l'identique en 1959 avec un avant-propos indiquant que cet ouvrage a été « très apprécié des services officiels et des agriculteurs ». Après une description des différentes espèces de corvidés présentes en France et de leur biologie, l'auteur décrit les différents moyens de lutte et la législation concernée. Il pèse le pour et le contre de leurs « services rendus » et de leurs « dégâts commis ». Ainsi, si le grand corbeau (*Corvus corax*) est épargné pour sa rareté, Albert Chappellier préconise de se débarrasser de la corneille noire (*Corvus corone*) « là où elle

devient nuisible aux intérêts de l'agriculture, du petit élevage et de la chasse » tout en demandant qu'on lui laisse « remplir son rôle dans les plaines écartées et les régions de prairies naturelles ».

- 18 La sémantique évolue également et on cherche à se centrer sur la nuisance, tout en limitant celle-ci dans le temps et dans l'espace : ainsi on délaisse « malfaisant » pour utiliser « proliférant » ou « déprédateur ». Pour autant, « nuisible » reste la principale façon de penser l'animal sauvage dans de nombreux groupes sociaux.
- 19 De plus, les naturalistes, au moment où ils discutent, contestent puis réfutent la notion de nuisible (fin XIX^e-début XX^e siècle) vont définir une catégorie d'animaux ou de plantes dont ils recommandent une gestion en « nuisible » : les espèces exotiques envahissantes. Là encore, les actions humaines sont mises en accusation et notamment le projet tant scientifique que socio-économique d'acclimatation qui consistait à réordonner la répartition des espèces sur terre au profit des Européens puis de leurs colonies²⁰. Les déséquilibres provoqués sont évidents et les exemples nombreux²¹. Ils participent à délégitimer aux yeux des savants, en théorie, la plupart des actions anthropiques de gestion de la nature et de la faune. Comme pour les « nuisibles », la préconisation des savants concernant les espèces exotiques envahissantes est la destruction. Il est d'ailleurs symptomatique qu'Albert Chappellier publie, un an après son étude sur les corbeaux de France, *La lutte contre le rat musqué (Ondatra)*²².
- 20 Ainsi, par la question de l'équilibre naturel, les naturalistes renversent leur point de vue sur le nuisible et finissent par se demander qui est nuisible : l'homme ou l'animal sauvage ? Mais l'argument scientifique ne parvient à modifier que très lentement les représentations et les modes de gestion. Il faut attendre la fin du XX^e siècle pour observer de réels changements, même si le débat demeure autour du « nuisible », bien que ce mot tende à être évacué de la législation, ce qui ne change rien quant aux modes de gestion, de régulation.

La patrimonialisation de la nature

- 21 La seconde dynamique qui contribue à faire passer certains animaux de « nuisibles » à « protégés » est de nature plus culturelle et sociale. En effet, autour de 1900, certains commencent à attribuer une valeur patrimoniale à des espèces sauvages et à des animaux réputés nuisibles, comme le castor d'Europe.
- 22 À la fin du XIX^e siècle, le castor d'Europe est une espèce au bord de l'extinction. Depuis le Moyen Âge, ses effectifs et sa répartition ne cessent de se contracter par l'action des hommes qui chassent l'animal pour sa fourrure, sa chair et son castoréum²³. À ses motifs s'ajoutent les nuisances qu'il peut causer par son alimentation végétarienne (cultures, arbres rivulaires), ses constructions (barrages qui inondent des fonds de vallée) et son gîte (terriers accusés de fragiliser les berges). Vers 1900, il ne subsiste plus que quelques centaines d'individus dans toute l'Europe, répartis en une dizaine de foyers isolés et dispersés. En France, la dernière population est localisée sur le Bas-Rhône et comporte tout au plus quelques dizaines d'individus.
- 23 En 1889, Valéry Mayet, professeur d'agriculture à Montpellier, s'inquiète publiquement de cette situation et réclame la sauvegarde des survivants. Il est relayé dans les années 1890 par un de ses élèves, Galien Mingaud, futur directeur du muséum d'histoire naturelle de Nîmes, qui essaye d'obtenir le soutien de sociétés savantes nationales

comme la Société zoologique de France et la Société d'acclimatation où le sujet est débattu en 1895. Or, au sein de ces sociétés, les naturalistes favorables à une protection du castor sont très minoritaires. L'avis quasi unanime est au contraire que le castor provoque indéniablement des nuisances et qu'il est donc dans l'ordre du monde qu'il disparaisse. On perçoit bien ici les limites de la protection utilitariste de la nature.

- 24 Or, en 1909, des arrêtés préfectoraux interdisent la capture et la destruction du castor dans le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône et le Gard, puis en 1922 en Drôme. Charles Vatrin, préfet de la Drôme, reçoit d'ailleurs à cette occasion la grande médaille d'argent de la Société d'acclimatation en raison de sa « protection efficace au castor du Rhône, une espèce en voie de disparition²⁴ ». Galien Mingaud, véritable artisan de cette protection, explique ce qui a motivé cette décision administrative et ce revirement des sociétés savantes :

« Par leur vote unanime, [les Conseils généraux] ont répondu au désir de tous ceux qui voyaient avec peine disparaître de notre grand fleuve méridional et de notre faune un mammifère aussi intéressant qu'utile²⁵. »

- 25 Tout d'abord, il s'agit d'éviter l'extinction d'une espèce et de préserver l'équilibre naturel, selon la dynamique décrite en première partie. Mais les questions scientifiques se complètent de considérations éthiques et esthétiques, car le castor est considéré comme un patrimoine, une « richesse zoologique nationale²⁶ », au même titre que les monuments historiques et les paysages dont la patrimonialisation se développe à la même époque. Des passerelles importantes existent d'ailleurs entre le mouvement de protection de la nature et celui des paysages : on retrouve des personnalités, des logiques identiques²⁷.
- 26 Une fois protégé, le castor recolonise une partie de son aire de répartition, tout en continuant à occasionner des dégâts, ce que reconnaissent d'ailleurs les naturalistes. Pour l'administration, ils sont un sujet constant de préoccupation dès la fin des années 1980 et vont déterminer la mise en place d'un « réseau de correspondants sur le castor » dont le pilotage est confié à l'ONCFS. Des référents sont chargés, dans tous les départements où le castor est présent, d'une part de suivre la recolonisation, et d'autre part d'expertiser les éventuels dégâts et de proposer des solutions aux riverains. Pourtant des réintroductions sont entreprises dans toute l'Europe et en France, ce qui témoigne bien du changement majeur à l'œuvre dans les esprits. En réintroduisant ainsi un « nuisible », les naturalistes mettent en avant un « intérêt à la fois culturel, scientifique, pédagogique et humain²⁸ ».
- 27 Le retour du castor est minutieusement suivi et souvent accompagné par les associations ainsi que par l'ONCFS. Ainsi, dans le Loir-et-Cher, la Société d'étude et de protection de la nature (SEPN), à l'origine de la réintroduction, organise des réunions d'information avant les lâchers, publie des articles dans la presse locale, répond aux courriers de riverains « victimes » de l'animal et leur propose des solutions qu'elle contribue à mettre en œuvre²⁹.
- 28 Néanmoins, la réussite de la protection du castor, indéniable en termes de population et de répartition, interpelle car elle implique que les sociétés ont globalement accepté le retour d'un nuisible. Le cas du castor, malgré son caractère précurseur et exemplaire par bien des aspects, révélateur d'évolutions globales, ne permet cependant pas une généralisation aisée, car il possède une part non négligeable de spécificité, comme le rappellent les tensions récurrentes autour de diverses espèces notamment prédatrices (loup, ours, cormoran, grand corbeau, mustélidés). Dans la même famille que le castor,

de nombreux rongeurs demeurent voués aux gémonies et sont l'objet de destructions, certains au motif de leur caractère « envahissant » (ragondin, rat musqué), d'autres en raison de leur « prolifération » (campagnol).

- 29 Pour autant, malgré ces limites, on ne peut que constater l'acceptation globale du retour du castor par les populations, essentiellement parce que son caractère nuisible s'est effacé devant une image très positive et valorisante. Le castor serait un « bon père de famille » et il est présenté favorablement dans tous les ouvrages jeunesse où il apparaît (collection « le père castor », films d'animation « les belles histoires du père castor », fiction « Mèche blanche »). Bûcheronnages intensifs, érection de huttes, aménagement de son environnement, construction et entretien de barrages parfois immenses : toutes ces réalisations étonnent les hommes et les incitent au respect de l'infatigable travailleur. Enfin, troisième aspect de son image positive dans l'opinion, le castor est souvent considéré comme un symbole d'un retour du « sauvage » (synonyme de liberté et de pureté originelle). La presse locale se fait l'écho de cette acceptation globale, car elle exprime une opinion plutôt positive sur l'animal et minore les problèmes qu'il peut poser. Après être entré dans le patrimoine naturel français par l'action des naturalistes, le castor appartient désormais au bestiaire des animaux avec lesquels nos contemporains ont le plus d'empathie : il est « naturalisé vivant³⁰ » et est l'objet du tourisme de nature³¹.
- 30 Cependant, un certain nombre de points de vue négatifs persistent notamment chez les personnes qui subissent des nuisances. Ainsi le ministère de l'Environnement, le CNPN et le « réseau castor » sont régulièrement saisis pour des dommages. Les personnes en cause demandent parfois des indemnisations, mais surtout des solutions concrètes notamment en réclamant la « reprise » (capture) des individus gênants et leur déplacement ou encore la mise en place de moyens de protection. L'État et/ou les organisations de protection de la nature sont directement interpellées et sommées de gérer « leur » sauvage pour qu'il cesse de gêner. Dans une perspective utilitariste héritée, ces riverains considèrent que le castor ne doit disposer que d'une place limitée dans un environnement anthropisé et être cantonné à des marges non « valorisées » par l'homme. Comme l'indique en février 2016 Patrick Dutertre un vice-président de l'agglomération de Charleville-Mézières (Ardenne-Métropole) :
- « Il faudrait savoir ce qui est le plus important : la vie de ces castors ou l'alimentation en eau de 40 000 personnes³². »
- 31 Pourtant l'analyse de ces discours d'opposition montre que les représentations ont profondément évolué. D'abord, ils sont le fait d'un nombre limité de personnes et ne mobilisent jamais un groupe social et/ou local. Ensuite, sauf exception³³, les plaignants ne se font pas justice eux-mêmes et ne réclament pas l'éradication de l'animal. Seuls quelques élus portent le débat sur la place publique, mais sans trouver véritablement de soutien ou d'écho significatif³⁴.
- 32 Le cas du castor permet de percevoir comment un motif éthique et patrimonial est venu s'ajouter à des considérations scientifiques pour rendre possible la protection d'un « nuisible » et, ainsi, révéler les redéfinitions des relations entre les hommes et la nature en cours dans nos sociétés depuis plus d'un siècle. Mais, au-delà de cette approche sociale et culturelle classique, un renversement de la perspective du chercheur est réalisable pour cet animal.

Qu'est-ce ce changement de statut fait à l'animal sauvage ?

- 33 L'arrêt de la destruction du castor en France et en Europe et son retour invitent l'historien à suivre les propositions épistémologiques d'Éric Baratay, afin de prendre en compte le « point de vue animal³⁵ » et de comprendre les raisons de cette réussite, qui ne sont pas seulement humaines ni même environnementales, mais tiennent aux adaptations réalisées par des animaux « actifs », qui se sont avérées autant de surprises pour les naturalistes.
- 34 Les premières surprises sont d'ordre écologique³⁶ car les protections locales, nationales et européennes ont conduit le castor à revenir sur des territoires d'où il avait été éradiqué parfois depuis plusieurs siècles. Une des questions que les protecteurs se sont posés tient aux capacités du castor à s'adapter à des milieux fortement anthropisés. Or, avec une déroutante facilité, le castor s'est installé sans difficulté sur presque tous les cours d'eau où il a été réintroduit et sa dynamique de recolonisation est puissante et régulière, ainsi qu'en attestent les suivis et comptages annuels réalisés par le « Réseau castor » de l'ONCFS, qui estime la population française à environ 15 000 individus actuellement. Il est notamment présent dans les agglomérations et sur des cours d'eau fortement artificialisés : canaux d'irrigation, centre-ville³⁷, enrochements. Seuls les barrages demeurent infranchissables.
- 35 Si, très souvent, la présence du castor reste très discrète, car il s'installe en priorité dans les marges peu mobilisées par les hommes (saulaies rivulaires, bras morts, etc.), on constate de plus en plus qu'il est capable d'aménager des milieux qui lui sont *a priori* moins favorables. Il joue alors un rôle « d'ingénieur des écosystèmes aquatiques³⁸ », important pour façonner les écosystèmes rivulaires en ouvrant les milieux et pour recréer des zones humides par ses barrages.
- 36 Enfin, les facteurs écologiques limitant son installation, tels qu'ils pouvaient être définis au départ par les naturalistes, sont réévalués les uns après les autres. La disponibilité en salicacées, critère essentiel pris en compte pour chaque opération de réintroduction, n'est pas toujours indispensable. Autre exemple, les spécialistes estimaient qu'une pente du cours d'eau supérieure à 1 % était de nature à empêcher l'établissement de castors : or, il est désormais présent sur des cours d'eau quasi torrentiels en moyenne montagne³⁹.
- 37 Les secondes surprises sont d'ordre comportemental. En effet, depuis des siècles, le castor semble avoir adapté son comportement à la forte pression anthropique : il délaisse la construction de barrages⁴⁰ ; il loge dans des terriers et non plus dans des huttes⁴¹ ; il devient exclusivement nocturne⁴². De fait, le castor est un animal très discret dont la présence passe souvent inaperçue, y compris par les habitants locaux. Des naturalistes considèrent alors, et jusqu'au milieu du xx^e siècle, que le castor d'Europe dispose de capacités spécifiques réduites par rapport à son cousin d'outre-Atlantique, le castor canadien (*Castor canadensis*). Buffon lui-même paraît accréditer cette thèse⁴³, renforcée à la fin du xix^e siècle par l'étude novatrice de Lewis H. Morgan, *Le castor américain et ses ouvrages*, publiée en 1868, qui met en lumière le savoir-faire des castors canadiens. Nocturne, fouisseur et solitaire, le castor d'Europe fait pâle figure à côté de son cousin, éminent bâtisseur diurne qui est réputé vivre en « république » (Rousseau).

- 38 L'arrêt des pressions anthropiques par la mise en place de mesures de protection va produire une lente modification des comportements. Le castor est de moins en moins nocturne, il devient plus tolérant à la présence humaine et surtout, à l'étonnement des naturalistes, des techniciens et des riverains, il s'avère constructeur : huttes⁴⁴ et barrages⁴⁵ apparaissent progressivement à partir de la seconde moitié du xx^e siècle. Le doute sur les capacités du castor d'Europe est progressivement levé même s'il subsiste encore chez certains comme une sorte d'incrédulité quant aux talents de l'animal. Ainsi, des riverains, constatant des arbres abattus dans leurs propriétés, ont pu juger utile de panneauter leurs parcelles d'injonctions du type « interdit de couper les arbres ». Mieux encore, des adaptations individuelles sont observées, comme à Blois entre 2011 et 2016 où un jeune adulte construit pas moins de 8 barrages et une hutte de 2,80 m de large, 5 m de long et 1,40 m de haut dans un parc urbain là où ses prédécesseurs, présents depuis 1985, n'avaient rien entrepris de visible.
- 39 Ces diverses surprises éthologiques montrent que le castor n'est pas un invariant de l'histoire mais qu'il s'adapte, agit et réagit, et que des individualités animales peuvent être mises en évidence à la faveur d'un changement de statut.
- 40 Le passage du statut de « nuisible » à celui de « protégé » est particulièrement révélateur de l'évolution des relations Homme-Nature bien qu'il existe une forte variabilité selon les espèces considérées, ainsi qu'en témoignent les cas des oiseaux et du castor d'Europe. Les naturalistes sont témoins et acteurs de ces transformations, mais ne parviennent pas à transmettre leur vision éco-centrée et patrimoniale à l'ensemble de la société. Ainsi persistent jusqu'à nos jours des visions héritées des rapports entre l'homme et la faune sauvage, qui bien souvent raisonnent en termes de conflits entre espèces et ne valorisent, à des degrés divers, que le point de vue utilitariste ou anthropocentrique. Néanmoins, les tensions réelles qui peuvent persister n'empêchent pas le retour d'une certaine faune sauvage, capable qui plus est de gêner un certain nombre d'activités humaines : le cas du castor est exemplaire de ce point de vue. Ce retour illustre la redéfinition de l'assemblage Homme-Nature qui a cours depuis la fin du xix^e siècle dans les sociétés occidentales, et qui fait encore débat. Pour autant, « nuisible » – ou quelque que soit le nom qu'on lui donne – demeure une façon dominante de penser les rapports entre l'homme et « l'autre », le « non-humain », et de légitimer les actes de gestion. Cette notion retrouve d'ailleurs une singulière acuité par la définition, notamment par les savants, « d'espèces exotiques envahissantes », qui sont, *de facto*, gérées comme des « nuisibles ».

BIBLIOGRAPHIE

ALLAIRE Bernard, *Pelletteries, manchons et chapeaux de castor. Les fourrures nord-américaines à Paris : 1500-1632*, Paris, Septentrion-PUPS, 1999, 304 p.

- BARATAY Éric, « Pour une histoire éthologique et une éthologie historique », *Études rurales*, vol. 189, n° 1, 2012, p. 91-106.
- BARATAY Éric, *Le point de vue animal. Une autre version de l'histoire*, Paris, Seuil, 2012, 393 p.
- BLANCHET Maurice, « Castors et barrages hydroélectriques », *La Terre et la Vie. Revue d'écologie*, 1961, p. 436-439.
- BUFFON, *Histoire naturelle*, T. 8, 1760.
- CABARD Pierre, *Le castor : répartition, description, habitat, mœurs, observation*, Paris, Delachaux et Niestlé, 2009, 192 p.
- CHAPPELLIER Albert, *Les corbeaux de France et la lutte contre les corbeaux nuisibles*, Paris, ministère de l'Agriculture, 1932, 86 p.
- CHAPPELLIER Albert, *La lutte contre le rat musqué (Ondatra)*, Versailles, IRA, 1933, 72 p.
- CONFÉVRON M. de, « Procès-verbal de la séance générale du 6 avril 1888 », *Bulletin SNAF*, 1888, p. 469.
- DELORT Robert, *Le commerce des fourrures en Occident à la fin du Moyen Âge (vers 1300-1450)*, École française de Rome, 1978, 1 383 p.
- DELORT Robert, *Histoire de la fourrure de l'Antiquité à nos jours*, Lausanne, EDITA, 1986, 237 p.
- DUBRULLE Pierre-Marie et CATUSSE Michel, « Les castors à l'assaut des cours d'eau à régime torrentiel », *Faune Sauvage*, n° 303, 2^e trimestre 2014, p. 4-7.
- ESTERNO (Comte d'), « Procès-verbal de la séance générale du 20 décembre 1861 », *Bulletin SIZA*, 1861, p. 621.
- GIRARD Maurice, *Catalogue raisonné des animaux utiles et nuisibles de la France*, Paris, Hachette, 1878, (2 vol.).
- GODIER André, MOREAU Suzanne et MOREAU Marc, *Les leçons de choses au cours moyen*, Paris, Nathan, 1956.
- HUBERT-BRIERRE A., « Rapport au nom des 2^e et 5^e sections réunies en commission », *Bulletin SIZA*, 1862, p. 356-361.
- KARR Alphonse, *Les animaux nuisibles et ceux qui sont faussement réputés tels*, Paris, Blanchard, 1856, 26 p.
- LESCUYER François, *Les oiseaux dans les harmonies de la nature*, Paris, Victor Palmé, 1872, p. 12.
- LUGLIA Rémi, « Le dépeuplement des cours d'eau : un marqueur de l'émergence de la protection de la nature dans la Société d'acclimatation et en France (milieu XIX^e-milieu XX^e siècle) », dans MATHIS Charles-François et MOUHOT Jean-François (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? XIX^e-XX^e siècle*, Seyssel, Champ Vallon, (« L'environnement a une histoire »), p. 199-209.
- LUGLIA Rémi, « De la patrimonialisation du castor d'Europe à la protection d'un paysage », *Projets de paysage*, éd. numérique, n° 11, 2015.
[URL : <https://journals.openedition.org/paysage/11149?lang=en>]
- LUGLIA Rémi, *Des savants pour protéger la nature. La Société d'acclimatation (1854-1960)*, Rennes, PUR, 2005, 434 p.
- MICOUD André, « Comment en finir avec les animaux dits nuisibles », *Études rurales*, 129-130, 1993, p. 83-94.

MINGAUD G., « La protection du Castor du Rhône », *Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes*, 1909, p. 37.

MINGAUD G., « La protection du Castor du Rhône », *Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes à Montpellier*, Paris, 1907, p. 160.

MICOUD André, « Vers un nouvel animal sauvage : le sauvage "naturalisé vivant" ? », *Natures, Sciences, Sociétés*, vol. 1, n° 3, 1993, p. 202-210.

MOUGENOT Catherine & STRIVAY Lucienne, *Le pire ami de l'homme : du lapin de garenne aux guerres biologiques*, Paris, La Découverte, 2011, 169 p.

PERRIER Edmond, *La vie en action*, Paris, Flammarion, (Bibliothèque de philosophie scientifique), 1921.

D^r PIGEAX, « Utilité des Animaux dits nuisibles », *Bulletin SIZA*, 1862, p. 808.

REICHHOLF Joseph, *Le retour des castors. Surprises écologiques*, Paris, Flammarion, 1996, 282 p.

RICHARD Bernard et LECOMTE Jacques, « La construction de barrages par les castors de France », *La Terre et la Vie. Revue d'écologie*, 1954, p. 177-182.

RICHIER Sylvain et SARAT Emmanuelle (dir.), *Le castor et la loutre sur le bassin de la Loire. Synthèses des connaissances 2010*. Réseau mammifères du bassin de la Loire, ONCFS, Plan Loire grandeur nature, 2011, 84 p.

TURREL L., « Procès-verbal des séances du conseil », *Bulletin SIZA*, 1861, p. 518.

VOGT Carl, *Leçon sur les animaux utiles et nuisibles. Les bêtes calomniées et mal jugées*, Paris, Reinwald, 1867, 334 p.

WELLS Philippa K., « "An Enemy of the Rabbit" : The Social Context of Acclimatisation of an Immigrant Killer », *Environment and History*, vol. 12, n° 3, 2006, p. 297-324.

NOTES

1. F. Lescuyer, *Les oiseaux dans les harmonies de la nature*, p. 12.
2. Maurice Girard (1822-1886) est un entomologiste français, normalien, agrégé et docteur, qui préside la Société entomologique de France et appartient au bureau de la Société d'acclimatation. Il dirige *L'Insectologie agricole, journal traitant des insectes utiles... et des insectes nuisibles...* de 1867 à 1870.
3. M. Girard, *Catalogue raisonné des animaux utiles et nuisibles de la France*.
4. Par exemple A. Godier, S. Moreau et M. Moreau, *Les leçons de choses au cours moyen*, p. 88-89.
5. Par exemple, A. Chappellier, *Les corbeaux de France et la lutte contre les corbeaux nuisibles*.
6. A. Micoud, « Comment en finir avec les animaux dits nuisibles », p. 83-94.
7. R. Luglia, *Des savants pour protéger la nature. La Société d'acclimatation (1854-1960)*.
8. <http://www.aspas-nature.org/wp-content/uploads/Depliant-Renard-ASPAS-web.pdf>.

9. *La Montagne* (édition de la Creuse), 10/12/2015. Les naturalistes dénoncent depuis longtemps ce paradoxe de la supposée « nuisibilité » du renard (par exemple, *La Hulotte*).
10. C. Vogt, *Leçon sur les animaux utiles et nuisibles. Les bêtes calomniées et mal jugées*.
11. Citons également à la même époque Alphonse Karr, *Les animaux nuisibles et ceux qui sont faussement réputés tels*.
12. Comte d'Esterno, « Procès-verbal de la séance générale du 20 décembre 1861 », p. 621.
13. L. Turrel, « Procès-verbal des séances du conseil », p. 518.
14. A. Hubert-Brierre, « Rapport au nom des 2^e et 5^e sections réunies en commission », p. 356-361.
15. M. de Confevron, « Procès-verbal de la séance générale du 6 avril 1888 », p. 469.
16. E. Perrier, *La vie en action*, p. 124-125.
17. D^r Pigeaux, « Utilité des Animaux dits nuisibles », p. 808.
18. A. Micoud, « Comment en finir avec les animaux dits nuisibles », p. 88.
19. A. Chappellier, *Les Corbeaux de France et la lutte contre les corbeaux nuisibles*.
20. R. Luglia, *Des savants pour protéger la nature. La Société d'acclimatation (1854-1960)*, p. 170-175.
21. Citons le lapin (cf. C. Mougenot & L. Strivay, *Le pire ami de l'homme : du lapin de garenne aux guerres biologiques* et P. K. Wells, « "An Enemy of the Rabbit" : The Social Context of Acclimatisation of an Immigrant Killer »), le poisson-chat : R. Luglia, « Le dépeuplement des cours d'eau : un marqueur de l'émergence de la protection de la nature dans la Société d'acclimatation et en France (milieu XIX^e-milieu XX^e siècle) », p. 199-209.
22. A. Chappellier, *La lutte contre le rat musqué* (Ondatra).
23. R. Delort, *Le commerce des fourrures en occident à la fin du Moyen Âge (vers 1300-1450)*. R. Delort, *Histoire de la fourrure de l'antiquité à nos jours*. B. Allaire, *Pelleteries, manchons et chapeaux de castor. Les fourrures nord-américaines à Paris : 1500-1632*.
24. Anonyme, « Prix décernés », *Bull. SA*, 1922, p. 135.
25. G. Mingaud, « La protection du Castor du Rhône », p. 37.
26. G. Mingaud, « La protection du Castor du Rhône », p. 160.
27. R. Luglia, « De la patrimonialisation du castor d'Europe à la protection d'un paysage ». Cette proximité se manifeste particulièrement lors du 1^{er} congrès international pour la protection de la nature (1923) et par la loi du 2 mai 1930.
28. SEPN, Dossier sur la réintroduction du Castor en Loir-et-Cher, Blois, novembre 1973, p. 2.
29. Par exemple, la SEPN fournit et installe du grillage pour protéger les arbres de valeur des riverains. Elle réalise des boutures de saules afin d'augmenter la ressource alimentaire « naturelle » du castor et lui éviter de consommer des arbres plantés par l'homme.
30. A. Micoud, « Vers un nouvel animal sauvage : le sauvage "naturalisé vivant" ? », p. 202-210.
31. P. ex. <http://www.printempsdescastors.fr/>.

32. <https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/les-castors-menacent-l-eau-potable-de-charleville-mezieres-1456239433>.
33. P. ex., mention de cas de braconnage lors de la séance du 16 décembre 1981 du Comité permanent du Conseil national de la protection de la nature (AN 20070642/2) ; destruction de barrages par un agriculteur à La Chaussée Saint-Victor (Loir-et-Cher) en 2014 et 2015.
34. Citons récemment le cas du maire de Distré (Maine-et-Loire) (cf. p. ex. <http://animaux.blog.lemonde.fr/2013/09/20/les-castors-convoques-devant-le-tribunal-administratif/>
35. É. Baratay, « Pour une histoire éthologique et une éthologie historique », p. 91-106. É. Baratay, *Le point de vue animal. Une autre version de l'histoire*. Par « point de vue », il faut entendre non pas une « opinion » attribuée à l'animal, mais une tentative d'appréhension par l'historien des vécus et des adaptations, à la fois pour l'espèce mais également au niveau de l'individu.
36. Ce titre est emprunté à Joseph Reichholf, *Le retour des castors. Surprises écologiques*. Il décrit le retour du castor en Bavière et la surprise des écologistes devant la facilité avec laquelle il s'est adapté à un milieu fortement anthropisé bien différent de celui d'origine.
37. Citons par exemple, Lyon, Blois, Charleville-Mézières.
38. S. Richier et E. Sarat (dir.), *Le castor et la loutre sur le bassin de la Loire. Synthèses des connaissances 2010. Réseau mammifères du bassin de la Loire*.
39. P.-M. Dubrulle et M. Catusse, « Les castors à l'assaut des cours d'eau à régime torrentiel », p. 4-7.
40. R. Delort, *Histoire de la fourrure de l'Antiquité à nos jours*, p. 17.
41. R. Delort, *Le commerce des fourrures en Occident à la fin du Moyen Âge (vers 1300-1450)*, p. 108.
42. P. Cabard, *Le castor : répartition, description, habitat, mœurs, observation*, p. 76.
43. Buffon, *Histoire naturelle*, t. 8, 1760.
44. M. Blanchet, « Castors et barrages hydroélectriques », p. 436-439.
45. B. Richard et J. Lecomte, « La construction de barrages par les castors de France », p. 177-182.

RÉSUMÉS

À partir du XIX^e siècle, une partie de la faune sauvage passe du statut de « nuisible » à celui de « protégée ». Concentrer le regard sur les naturalistes français ainsi que sur les cas des oiseaux et du castor permet de révéler et de comprendre les dynamiques qui ont mené à ce renversement des valeurs et à la redéfinition – toujours en cours – des assemblages Homme-Nature. Deux cheminements principaux conduisent les savants vers la protection de la nature. D'abord la nécessité de préserver un « équilibre naturel » perturbé par l'homme, dans une perspective plus

biocentrée, s'impose. Ensuite, à l'orée du xx^e siècle, une logique de patrimonialisation, scientifique, esthétique et éthique, associée à la crainte des extinctions, débouche sur la protection des premiers « nuisibles ». Ainsi, le paradigme dominant de l'utilité/nuisibilité des espèces sauvages se trouve vivement contesté. Face à ces mutations, les animaux ne sont pas restés passifs mais au contraire développent des capacités d'adaptation.

AUTEUR

RÉMI LUGLIA

Agrégé et docteur en histoire, membre associé du Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, UMR 6583 (CNRS/Université de Caen Normandie)